

# 1 • OUVRIR UN COMMERCE À ARGENTEUIL

## PROJET

Pour s'assurer de répondre à tous les critères nécessaires et de la viabilité du projet avant implantation, **réalisez une étude de marché et un business plan.**

Informez-vous en amont des conditions requises pour l'exercice de votre activité, des aides et subventions auxquelles vous pourriez prétendre.

Pour toutes ces problématiques, **L'Ouvre-Boîte**, un établissement porté par la Ville, dédié à l'accompagnement de la création et reprise d'entreprise, vous accueille et vous accompagne à tous les stades de votre projet et vous propose :

- **Un accompagnement gratuit** de l'émergence à la concrétisation du projet (étude de marché, aide au montage de projet, aide à la recherche de financement, ...) par le biais de rendez-vous de diagnostic, rendez-vous individuels et ateliers collectifs ;
- Un **centre de ressources documentaires** à disposition.

## DÉMARCHES

- **Réaliser l'étude de marché ;**
- **Rechercher des aides et subventions ;**
- **Se mettre en conformité** avec la réglementation de l'activité et vérifier les conditions requises (diplômes, expériences, licences, formations, etc.) ;
- **Choisir un statut adapté et immatriculer son entreprise.**

### Qui contacter ?

**L'Ouvre-Boîte (Ville d'Argenteuil),**  
11 bd de la Résistance, 95100 Argenteuil  
Accueil du public sur rendez-vous  
**01 34 34 15 10** de 9h à 17h30

Les partenaires de l'Ouvre-Boîte :



## RECHERCHE DE LOCAUX

- Agences immobilières ;
- Bailleurs sociaux ;
- Presse spécialisée ;
- Mission Attractivité commerciale.

**ATTENTION** : Vérifiez avant toute autre démarche la compatibilité du local avec votre activité.

## LOCATION D'UN LOCAL

Avant de signer, lisez attentivement chaque clause et consultez les services municipaux afin de vérifier que votre projet est compatible avec les réglementations en vigueur, en particulier le **Plan local d'urbanisme** qui détermine par zone, les vocations du territoire de la commune (secteurs voués à l'habitat, au commerce, à l'activité économique...).

**Votre bail doit comporter les informations suivantes :**

- Objet du contrat • Durée • Montant du loyer
- Dépôt de garantie • État des lieux.

### Qui contacter ?

**Maison de la justice et du droit, 9 rue des Celtes, 95100 Argenteuil, 01 34 34 62 30**

